COMPTE - RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 juillet 2015

****

Absents excusés : Cécile LE BRAS (pouvoir à Stéphanie MARTINEAU), Jean-Luc BALLANGER (pouvoir à Monsieur Le Maire), Florence TESSON (pouvoir à Ludivine MORNET), Sébastien JEAN (pouvoir à Willy DELAIRE), Bernadette RICHARD (pouvoir à Louisette OUVRARD), Tanguy GUILLET (pouvoir à Alain BOUYER), Maïté ASSERAY (pouvoir à Bernadette DELRIEU), Franck DUBOIS (pouvoir Dominique RABAUD), Lionel GENDRON (pouvoir à Pierre CASSARD), Nicolas CASSANT (pouvoir à André GUYON).

FINANCES- MARCHES PUBLICS- ADMINISTRATION GENERALE

1-TARIF D'ACCES A LA MEDIATHEQUE

Actuellement le tarif est de 5€ par famille et par an pour le retrait de 5 documents pour 1 mois.
La future médiathèque offrira un accès aux livres, DVD et l'accès à la ludothèque.
Il est proposé de maintenir le tarif d'accès à 5€. La carte serait commune à la médiathèque et à la ludothèque et permettrait le retrait de 7 imprimés et 1 DVD par mois. Les usagers pourraient accéder à la médiathèque sans y être inscrits. La carte d'accès sera nécessaire pour emprunter les ouvrages. En revanche l'accès à la ludothèque ne serait accessible que sur inscription.
Madame BESSON indique que le tarif n'est pas très élevé.
Monsieur CASSARD explique qu'il ne s'agit pas de rechercher l'équilibre du budget.
Monsieur GUYON fait le point sur l'état d'avancement des travaux de construction.
Le délai de livraison prévu au 30 septembre devrait être respecté. Il y a déjà quelques soucis de dégradations (jets de pierres).
Se pose la question de l'installation de caméras de vidéo protection.
Monsieur GUYON précise qu'un fourreau est passé en attente pour permettre l'installation si nécessaire.
Monsieur le Maire s'interroge sur la sécurisation du patio. Un aménagement extérieur sera réalisé pour limiter l'accès et éviter que le lieu ne devienne un squat.
S'il fallait installer des caméras, il serait nécessaire de faire réaliser un nouveau diagnostic de sûreté. L'agent de sûreté ne préconise pas toujours les caméras. Monsieur le Maire cite l'exemple des sanitaires de la coulée verte du Guyon. L'agent de sûreté préconisait de modifier les toilettes en supprimant l'abri qui sert de lieu de regroupement. La préconisation est la même pour l'abri bus du centre bourg.
Après délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de tarifs exposée ci-dessus.

2-BUDGET LOTISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE

Lors du vote du budget primitif, il a été décidé, à la demande de la Trésorerie de clôturer le budget lotissement et de remonter les résultats dans le budget principal.
Toutefois le montant de l'excédent n'est pas le bon, en raison d'une écriture prise en compte tardivement.
Il est proposé de modifier le budget lotissement ainsi qu'il suit :
Section de fonctionnement
Dépenses

c/6522	141 295.62 €

Recettes

C/002	141 295.62 €

Après délibéré, le Conseil Municipal, approuve la décision modificative telle que présentée, à l'unanimité.

3-ADMISSION EN NON VALEUR

Le Trésorier indique que les titres ART 5-18 et ART 7-19 (repas au restaurant scolaire) pour un montant global de 77€ ne pourront être recouvrés, puisque le débiteur a fait l'objet d'un dossier de surendettement avec effacement de dette et sollicite l'admission en non-valeur.
Monsieur LIPRENDY demande quelles seraient les conséquences du refus du conseil municipal, car il constate des choses parfois surprenantes dans le mode de gestion de certaines familles
Monsieur le Maire indique qu'il appartient à la commission de surendettement de statuer.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre cette somme en non-valeur.

4- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPD POUR LA VIDEO PROTECTION DU CENTRE COMMERCIAL

Le Conseil Municipal avait validé la mise en place d'un système de vidéo-protection au centre commercial, considérant que cette zone avait été répertoriée dans le cadre du diagnostic de sûreté.
Cette installation est éligible au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Il est proposé de solliciter la subvention correspondante.
Monsieur le Maire rappelle que pour préserver la confidentialité, les entrées de commerces seront floutées.
Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de solliciter la subvention au titre du FIPD.

5- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA LIAISON PIETONNE ROUTE DE LANDERONDE

Par délibération en date du 17 décembre 2014, le conseil municipal avait décidé de solliciter l'aide du conseil Départemental pour l'aménagement d'une liaison piétonne le long de la route départementale de Landeronde à hauteur de Saint Jean.
L'Agence Routière a souhaité apporter des modifications techniques au projet d'aménagement, ce qui porte le montant de la dépense à 8 807.70 € HT au lieu de 5 500.85 € HT. Il est proposé de solliciter la subvention à hauteur de 3 523.08 € au lieu de 2 640 €.
Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

6- BAIL SYNALLAGMATIQUE POUR LE PROJET DE PHARMACIE GRANGE PIERRE LOUE

Lors du vote du budget primitif, le Conseil Municipal avait acté la transformation de la grange Pierre Loué en pharmacie et budgétisé les travaux afférents.
Afin de pouvoir obtenir l'accord de transfert de la part de l'Agence Régionale de la Santé, le pharmacien doit disposer du bail.
Il est donc proposé d'établir un bail commercial de 6 ans, assorti d'un loyer de 500 €. Le paiement du solde du coût des travaux sera effectué à la date de rachat, dans un délai de 5 ans maximum.
Monsieur le Maire précise que les travaux d'aménagement intérieur seront à la charge du pharmacien.
Les travaux devraient débuter en fin d'année pour permettre un déménagement pour l'été 2016.
Après délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de bail synallagmatique.

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

1-DENOMINATION DE LA MAISON DE LA CULTURE

Chacun des conseillers a été sollicité pour formuler des propositions

Les noms suivants ont été proposés : Le lieu pour tous, mon lieu, l'espace le guyon, la coulée verte, l'espace les pés dans l'eau, espace culturel pass'temps, l'R du temps, la source, la passerelle, le prélude, la porte du soleil, le soleil levant, le défilé boisé, biz arts, l'art mot nie, l'art d'heure, l'art mature, l'art bouse, la luciole, le passage, l'escale, l'intervalle, l'entracte, l'interlude, inter êt locution, le guyon, Culture et Cie, Anim'culture, l'espace culture et vous
L'espace culturel des 3 étangs, cultur'art du guyon, espace virtuose, cap 2100, vision 2100, esapce@connect, symphonie 2100, espace évasion, venansospace, la maison arc en ciel, la libellule, espace évasion, maison de l'art culturel, venanso'culturel, espace génération, espace détente et partage, culti'art venansaltais, l'art du guyon, l'entr' acte venansaltais, les entr' actes du val guyon, les étangs d'art, la maison des nénuph'arts, pôle art, autour de l'art, les boz'arts, art'mony, les 3 étangs, art et culture, au fil de l'art, art et vie, venansault multi culturel, venansault multi âge, venansault art et culture, l'ilot des arts, l'île del arte, l'emb'art cadère.
Après vote de chacun des conseillers, il est proposé de soumettre à l'avis de la population les 5 propositions suivantes :

- L'îlot des Arts
- Au fil de l'Art
- Les étangs d'art
- L'Art Mot Nie
- Espace Culturel des 3 étangs

1-CHARTE DE GOUVERNANCE

La Roche-sur-Yon Agglomération a adopté son projet de territoire lors de son conseil d'agglomération du 28 avril 2015.

Les élus de la Roche-sur-Yon Agglomération ont pour objectif commun de créer une nouvelle dynamique, à l'échelle des 15 communes qui la constitue, pour le bien-être de chaque habitant en renforçant :

- l'attractivité de notre territoire par un développement maitrisé,
- la qualité de vie des Agglo-Yonnais, c'est-à-dire tous les citoyens de la Roche-sur-Yon Agglomération.

Ce projet prend en compte les grands défis qui devront être relevés collectivement :

- Le développement durable et solidaire, intégré dans l'ensemble des actions de notre Agglomération,
- La mutualisation de nos équipements structurants, dans tous les domaines pour servir au mieux les habitants tout en utilisant raisonnablement les deniers publics,
- Le dynamisme économique de notre territoire et la création d'emplois,
- L'évolution des compétences de l'Agglomération et de ses limites territoriales,
- La diminution des dotations versées par l'Etat aux collectivités,
- Le défi démographique, par le vieillissement de la population, avec une part estimée de 30% des plus de 60 ans d'ici 2040, conjugué à une natalité dynamique et à l'arrivée de nouveaux habitants au rythme d'1% par an, soit environ 1 000 nouveaux Agglo-Yonnais par an d'ici 2040.

Afin de travailler ensemble à la réalisation de ces défis, La Roche sur Yon Agglomération propose à ses communes membres une charte de gouvernance afin de formaliser les principes et valeurs qu'elle souhaite appliquer pendant toute la durée du mandat avec les communes qui la composent.

5 grands principes guident cette gouvernance :

→ Une gouvernance partagée et soucieuse des équilibres territoriaux

→ Un projet de territoire commun garant des identités communales

→ Une volonté d'intégrer la mutualisation dans l'organisation du territoire

→ Un développement commun assis sur une solidarité territoriale

→ Un engagement commun d'appliquer cette charte de gouvernance

Il est proposé d'approuver la charte de gouvernance 2015-2020.

Monsieur le Maire rappelle le montant des fonds de concours attribués à Venansault pour le mandat en cours.
Madame DELAMURE s'étonne de cette redistribution de la part de la Roche Agglomération compte-tenu de la diminution des dotations de l'Etat.
Monsieur le Maire précise que l'agglomération a procédé à des choix budgétaires. Certains projets ne verront pas le jour. La volonté des élus communautaires était de laisser aux communes la possibilité d'investir sur leur territoire.
Une enveloppe de 1 million d'euros est disponible pour les projets à plusieurs communes qui auraient un intérêt communautaire.
Monsieur BIRAULT revient sur la volonté des élus d'intégrer la mutualisation dans l'organisation des territoires et se pose la question de l'augmentation de la masse salariale. Il constate que contrairement au secteur privé où il y a recherche d'efficience, les collectivités territoriales recrutent.
Monsieur le Maire rappelle que dans le public il est complexe de supprimer des postes. Au départ la masse salariale sera donc la même. Elle diminuera au gré des départs volontaires qui ne seront pas remplacés.
Monsieur le Maire prend l'exemple des services techniques. Si l'on reste à l'échelle communale, la collectivité procède au remplacement 1 pour 1, tandis qu'à l'échelon intercommunal il peut y avoir mutualisation.
Monsieur le Maire rappelle également que les collectivités territoriales sont investies d'un devoir de service public, dont la qualité dépend en partie des moyens humains mis à disposition.
Monsieur le Maire prend l'exemple du terrain de foot : actuellement une tondeuse est dédiée à cet entretien, car le démontage et le remontage du dispositif de tonte sont trop longs pour permettre d'affecter la machine à d'autres espaces. Un devis a été réalisé pour faire faire la tonte pour une entreprise : le budget annuel serait de 15 000 €, ce qui est supérieur au coût de l'agent.
Monsieur BIRAULT ajoute que la transition implique souvent des doublons au niveau des effectifs.
Monsieur le Maire indique qu'à l'échelle de la Roche Agglomération, les élus décident de chaque création de poste après présentation du tableau des effectifs.
Certaines créations de poste sont liées au cadre réglementaire. Pour les crèches par exemple, les taux d'encadrement sont imposés. Pour l'urbanisme, les créations de postes sont liées au désengagement de l'Etat.
Madame CHARTEAU ajoute que quand les dossiers sont gérés par une même personne, il y a un gain d'efficacité.
La mutualisation n'est pas source d'économie au départ, mais au fil du temps.
Monsieur BIRAULT indique que la multiplication des niveaux de décision allonge les délais.
Monsieur le Maire conclu en indiquant qu'il est préférable de s'engager dans la démarche plutôt que d'attendre qu'elle s'impose à nous.